

Commission forêt et terrains du 16 juillet 2026 à 17h30
Compte-rendu

Présents : Didier HOUOT, Michaël ROHR, Antoine NOSAL, Philippe CUNY, Dominique DUC, Marie-Danièle GROSJEAN, Marie-Agnès GROSJEAN, Emmanuelle AUBERT, Aurélie GASSER-MANGEOT, Ludovic VINCENT.

Excusés : Yannick PIQUÉE, Willy LANGLOIS.

Absents : Jean-François MESDAG, Kévin PIERRE, Jean-Michel PHILIPPE, Dorine ROBERT, Karine CLAUDE.

Michaël ROHR remercie les élus présents et informe que cette réunion devait se tenir obligatoirement avant le mois de septembre du fait que le conseil municipal du 7 septembre sera dédié à certains points demandés par l'Office National des Forêts concernant la gestion de notre forêt.

Il propose de plus l'ajout de 3 points pour répondre à des demandes d'achats de terrain ainsi qu'à la question de la vente du terrain d'assiette de l'antenne de Chevreroche.

1°) Adjonctions au régime forestier :

Michaël ROHR expose qu'actuellement 80ha de terrains communaux boisés ne sont pas soumis au régime forestier donc non gérés par l'ONF. Il revient à la commune de faire des choix d'adjonction pour régulariser la situation de certains de ces terrains boisés.

Le domaine forestier communal est constitué de propriétés municipales sur notre territoire ou celui d'autres communes. Certaines propriétés ne sont pas gérées par l'ONF (non-soumis), d'autres, majoritaires (plus de 950ha), sont gérées par l'ONF selon un plan d'aménagement.

Michaël expose en résumé les adjonctions proposées en présentant un plan des lieux.

Il propose de réunir un groupe de travail spécifique le 20 août à 17h15 pour discuter des propositions une à une à proposer en conseil municipal à valider avant le conseil municipal.

2°) Plan d'aménagement forestier :

Michaël ROHR expose que l'échéance du plan d'aménagement forestier en vigueur est à fin d'année 2026 ce qui nécessite donc une remise à jour par l'ONF qui n'a cependant pas eu assez de temps pour y travailler et sollicite donc la Commune pour un report de deux années afin d'y travailler en profondeur et de faire part d'un nouveau programme. Cette proposition sera faite en conseil municipal dans sa séance du 7 septembre 2026.

A l'unanimité, la commission émet un avis favorable à cette proposition.

3°) Forêt de Lémont :

Il a été proposé le rachat d'un ancien terrain boisé mis à blanc par un particulier (Mme PIERRAT Monique, AT 27 et AV139) : en attente de réponse de l'intéressée. La proposition a été faite suite à une estimation réalisée par le technicien forestier.

4°) Achat de bois par l'entreprise Germain Mougnot :

Monsieur Joël Pierrat a adressé une demande à la commune en tant que possesseur de parcelles agricoles de couper certains terrains boisés sur et aux abords de ses parcelles : en attente du

marquage des arbres et du cubage exact nous pourrions vendre ces quelques bois situés hors du régime forestier à l'entreprise Germain Mougenot.

5°) Terrain boulay rue des traits de falère :

Comme évoqué dans la séance du 5 mai 2026, la commune est propriétaire de quelques parcelles aux traits de falère. Il serait opportun d'acheter une parcelle à un exploitant agricole qui réduit son activité. L'objectif serait d'acheter des terrains également à d'autres riverains pour couper les bois présents et réaliser des parcelles constructibles.

La propriétaire des parcelles, 536, 537, 538 qui avait des ânes exploitait deux parcelles communales numéro 541 et 546. La parcelle 541 a été proposée à Monsieur DELAITRE qui exploite la parcelle 542 et celle du dessus, dans la continuité.

Un second propriétaire, parcelle 747, souhaiterait vendre son terrain, ainsi avec la parcelle communale 546.

La commune pourrait envisager une division et donc faire deux parcelles de terrain constructibles, sans faire d'achat mais en concluant un acte de vente simultanée avec les 2 propriétaires.

La surface totale est d'environ 2000m² ce qui permettrait 2 parcelles constructibles. Une extension du réseau d'eau en ce lieu est possible mais l'assainissement serait en non-collectif.



La proposition de division et vente simultanée est à venir auprès du propriétaire suivant les acquéreurs intéressés.

A l'unanimité, la commission émet un avis favorable à cette proposition.

6°) Cessation d'activité du GAEC de chevreroche :

Le GAEC de Chevreroche arrête son activité au 31 décembre pour retraite. La cession de l'exploitation est en cours avec un exploitant local pour la ferme et ses accessoires. L'exploitant actuel souhaite pouvoir transférer ses baux en cours à son successeur. Le transfert n'est pas possible mais la commune proposera de nouveaux baux au futur exploitant, en attente toutefois du droit de préemption de la SAFER.

A l'unanimité, la commission émet un avis favorable à cette proposition.

7°) Demande achat de terrain De Mme Fury au Mezy :

Mme FURY souhaite réaliser des travaux pour créer un carport devant sa maison : le projet a été refusé comme non-compatible au PLU à cause du zonage. Le PLU, en cours de modification, pourrait toutefois être corrigé pour permettre ce projet modeste.

Mme FURY souhaite cependant changer de projet et créer un garage à un autre endroit ce qui nécessite de racheter une part de terrain à la commune. Il s'agit d'un petit terrain très étroit en bordure et soutènement de la rue des roches de fontaine.

Cependant cette étroitesse de la route peut être gênante pour le retournement des camions et pose un problème de soutènement de la route du dessus donc un risque pour la sécurité.

A l'unanimité, la commission émet un avis défavorable à cette demande.

8°) Demande de location de terrain de Mme Bossard :

Mme BOSSARD souhaite louer du terrain communal à proximité de son habitation de 400m² pour gagner en tranquillité dans son voisinage. La commune n'y est pas défavorable à la condition que la parcelle soit bien entretenue. Cependant la demandeuse ne souhaite pas l'entretenir dans le but de cacher son habitation.

Malgré la possibilité de faire un bail précaire d'un an à l'essai, à l'unanimité, la commission émet un avis défavorable à cette demande.

9°) Terrain d'assiette de l'antenne de Chevreroche :

Une antenne a été réalisée en 2023 à Chevreroche par l'entreprise Free Mobile.

L'entreprise gestionnaire sollicite la commune pour racheter le terrain d'assiette, actuellement en location, ou en acquérir l'usufruit de longue durée (30 ans), pour un montant de 42 000 €. Ce montant est cependant à mettre en perspective sur la durée équivalente d'un bail, qui générerait un montant de loyers annuels de 78 000 €.

Antoine NOSAL demande si cette somme d'argent est nécessaire aux finances communales. Il est répondu que non pour l'équilibre budgétaire, mais qu'en cas d'encaissement, cela permettrait de financer d'autres investissements.

De plus la durée de location actuelle (reste 9 ans) permet à la commune de conserver une maîtrise des lieux à plus court terme.

A l'unanimité, la commission émet un avis défavorable à cette demande.

Fin de la séance à 18h45.

Vagney, le 07 août 2026,
Le vice-président de la commission,
Michaël ROHR



